Le courrier de la Lesse



Le Contrat Rivière de la Lesse ASBL

: Rue de Préhyr 12F - 5580 Rochefort : 084 / 22 26 65

: www.crlesse.be : info@crlesse.be

: www.facebook.com/crlesse

N°145 Janvier 2022

Inondation/...

e gouvernement wallon vient d'approuver un budget de 21,2 millions d'euros pour que les 262 communes s'équipent sur mesure contre les inondations. C'est en cohérence avec les projets de Plans de Gestion des Risques d' Inondation 2022-2027 (PGRI). « L'objectif est que les municipalités puissent mettre en place ou renforcer des actions concrètes pour protéger les citoyens des risques liés aux inondations », indique le gouvernement dans un communiqué. Les communes vont pouvoir sélectionner, dans un panel de mesures concrètes ayant démontré leur efficacité, des projets pour réduire ces risques d'inondation. Le SPW les accompagnera et, pour celles qui n'ont pas encore d'actions inscrites dans les PGRI, orientera la sélection des projets les plus pertinents à mettre en œuvre en fonction de leur réalité propre. Ces mesures peuvent toucher à la prévention, la protection, la préparation, à la réparation et à l'analyse post-crise. La ministre Tellier en charge de L'Environnement, de la Nature, de la Forêt et de la Ruralité se réjouit de cette décision : « Il est important que toutes les communes, qu'elles aient été impactées ou non par les inondations de juillet, renforcent leur résilience face aux risques climatiques. Nous allons les épauler individuellement pour mieux les équiper et mener des projets concrets pour réduire leur vulnérabilité face aux risques d'inondations. Nous renforcerons ainsi notre culture du risque et de la vulnérabilité à tous les niveaux de pouvoir pour rendre la Wallonie plus résiliente et plus forte face à l'avenir ». Cette aide concrète apportée aux communes est une première réponse aux recommandations du congrès résilience qui a réuni (de manière virtuelle) plus de 600 personnes le 2 décembre dernier. Ce congrès avait pour but de tracer des chemins à suivre par l'ensemble des acteurs du territoire pour anticiper les risques environnementaux et climatiques et renforcer leur prévention.

Source de l'article: L'Avenir Luxembourg du 8 décembre 2021.

Saviez-vous que?

100% recyclable ne veut pas dire 100% recyclé, la suite!

uite du tour d'horizon des déchets recyclables mais difficilement recyclés, avec l'association *Zero Waste Belgium**, qui s'est fixé pour mission de partager les tiques zéro déchet et zéro gaspillage : www.zerowastebelgium.org/fr/

Les déchets électroniques dont on ne sait pas faire

Aujourd'hui il existe une filière pour récupérer les déchets électroniques, et cette filière fonctionne bien.

Mais souvent, les plastiques de ces déchets seront incinérés car ils contiennent énormément d'additifs et l'on ne peut pas forcément les réutiliser dans la fabrication d'autres produits. Si aujourd'hui ce n'est plus le cas, auparavant, il y avait énormément de retardateurs de flammes dans les appareils électroniques, or ces produits sont toxiques et ne peuvent plus être réinjectés dans différentes filières... Les déchets électroniques peuvent être déposés aux parcs à conteneurs, et via la filière Recupel, le consommateur paie pour qu'on lui garantisse la reprise en fin de

paie pour qu'on lui garantisse la reprise en fin de vie de son produit.

Bouteilles de shampoing de certaines teintes...

les recycleurs n'en veulent pas Certaines bouteilles de shampoing ou de soda typiquement de teinte orange ou rouge sont parfaitement recyclables mais il n'y a pas de filière derrière pour pouvoir exploiter le produit une fois recyclé, et dont on ne peut extraire la couleur .

Le produit transformé ne sera plus utilisé pour le même usage. Aussi, les différentes filières de transformation se tourneront davantage vers des couleurs plus neutres pour fabriquer des bancs, par exemple. Le problème est que le consommateur est dans l'incapacité de savoir si ce type d'emballage va être recyclé ou pas.



Impossible de les placer dans les sacs bleus. Marc Sautelet de Zero Waste Belgium ajoute qu'ils "ne sont pas couverts par la responsabilité élargie du producteur d'emballage qui couvre uniquement les emballages. Même si techniquement le plastique est peut-être du même numéro que le plastique qui l'entoure." Les jouets en plastique qui finissent à la poubelle

Les tickets de caisse, en théorie, ne sont pas

doivent se retrouver dans les déchets résiduels.

"La plupart des tickets de caisse sortent d'imprimantes thermiques", ajoute Sautelet. Du bisphénol, par exemple, peut être

ajouté pour l'impression. Il y a donc une série d'additifs chimiques dans le papier qui peuvent contaminer la filière de recyclage. La majorité de ces tickets ne peut être recyclée...

Rappelons à nouveau : le meilleur déchet est celui qui n'existe

Pour en savoir plus sur le potentiel de recyclage d'un objet, il existe le site www.trionsmieux.be/fr

> Source de l'article : https://www.rtbf.be/info/societe/ detail_textile-pots-de-yaourts-bouteilles-de-shampooing-100-recyclable-ne-veut-pas-dire-100-

recycle?id=10882867







26-27 et mars les Journées Wallonnes de l'Eau. Programme complet bientôt disponible sur nos canaux habituels!



de paraître et est consacré aux inondations de juillet dernier. En effet, les systèmes karstiques de nos régions ont également souffert de ces intempéries exceptionnelles : infiltration d'hydrocarbures, déchets verts & anthropiques en surnombre terminant leur course dans les grottes, équipements (notamment électriques) des lieux touristiques submergés...
Pour autant, le système karstique peut aussi être l'une des solutions permettant de réduire l'impact de telles crues, qui seront, hélas, amenées à se répéter au vu des prévisions annoncées (liées au changement climatique). Le principe de base pour réguler au mieux les crues est de freiner les vitesses d'écoulement. Dans les zones calcaires, renfermant des aquifères de grande capacité, aptes à réguler d'énormes volumes d'eau, il faut ainsi permettre à

l'eau de s'infiltrer dans le sol, via les points de pertes (chantoirs...), et ce en les dégageant un maximum. Car ceux-ci sont régulièrement comblés de manière naturelle ou artificielle. Leur « nettoyage » global (recensement, dégagement, entretien récurrent) permettrait dès lors d'atténuer l'impact de ces catastrophes naturelles...

Source: Eco Karst N°126-Déc 2021.



Contrat de rivière Lesse ASBL—N° d'entreprise : 0894.160.351—N° de compte ING : BE36.3630.1997.6481—RPM : Dinant
Le Contrat de rivière Lesse est financé par le Service Public de Wallonie, la Province de Namur, et les communes de Beauraing, Bertrix, Bièvre, Ciney, Daverdisse, Dinant,
Gedinne, Houyet, Libin, Libramont-Chevigny, Marche-en-Famenne, Nassogne, Paliseul, Rendeux, Rochefort, Saint-Hubert, Tellin, Tenneville et Wellin.
Si vous ne souhaitez plus recevoir le Courrier de la Lesse, signalez-le-nous par mail à info@crlesse.be ou en nous téléphonant au 084/222.665.

Exemple d'infiltration naturelle après une forte pluie.

Chantoir de crossée à Ouffet. Photo : Ch. Bernard